



État d'urgence sanitaire : dans quelles conditions vont se dérouler les concours au CNRS?

Chère collègue, cher collègue,

Nous sommes en pleine période de concours au CNRS :

- les concours internes des ingénieurs et techniciens dont les auditions pour les candidats admissibles se dérouleront tout le mois de juin ;
- les concours externes chercheurs pour lesquels les auditions se tiendront entre mi-juin et fin juillet.

Depuis le début du confinement, nous avons interpellé la Direction du CNRS pour demander des informations sur les modalités de déroulement des concours. Nous avons également suggéré le report de ceux-ci à l'automne.

La Direction nous avait alors répondu :

- pour les concours chercheurs, l'organisation est de la responsabilité des sections du comité national ; à eux d'en décider les modalités.
- pour les concours internes ingénieurs et techniciens, elle tenait à les organiser dans le calendrier initial car l'ancienneté dans le nouveau corps ne pourrait être rétroactive pour les lauréats si les concours se déroulaient à l'automne, et le calendrier interférerait avec celui des concours externes.

Le SNTRS-CGT a alors demandé que tout soit mis en œuvre pour permettre à chaque candidat auditionné de passer son oral dans des conditions convenables et égalitaires. Pour cela, de proposer aux candidats et membres des jurys d'utiliser des salles de visioconférence dans les délégations régionales, les campus universitaires et les laboratoires de proximité. Nous avons aussi demandé qu'une personne « neutre » soit présente à l'audition pour veiller au bon déroulement de l'épreuve.

Nous avons alerté sur les inégalités de traitement si les auditions se déroulaient au domicile des candidats, les risques de dysfonctionnement étant multiples : matériel défaillant, connexion internet faible (voire nulle), environnement inadapté (présence d'enfants, locaux exigus, difficultés d'identification...).

La Direction nous a répondu qu'elle étudiait les solutions à toutes ces difficultés.

Voici un extrait des questions-réponses sur ce sujet de la réunion du 17 avril entre la DRH et les organisations syndicales

Question SNTRS-CGT : *Vous envisagez les auditions en visio-conférence, mais quelles seront les conditions pour les candidats qui ne sont pas équipés à leur domicile ? Les membres des jurys devront-ils siéger en présentiel à Meudon, dans des conditions qui ne respecteraient pas les gestes barrières (distances sociales, masques, gel, etc) ? Comment pourront-ils se déplacer et être hébergés si les transports et l'hôtellerie ne reprennent pas ? Ou bien seront-ils également en visio ?*

Réponse DRH: nous avons pensé mettre à disposition des candidats des salles équipées au sein des délégations régionales. Nous n'avons pas réfléchi encore aux conditions d'exercice des membres de jury : leur déplacement, leur hébergement, l'aménagement des salles pour permettre la distance sociale, etc.

Le 18 mai lors d'une réunion, la Direction du CNRS, suite à notre interpellation par courriel concernant l'organisation des concours, nous a appris que l'ensemble des auditions seraient organisées **uniquement en visio-conférence pour tous les candidats (chercheurs, ingénieurs et techniciens) et mais aussi pour une grande partie des membres des jurys.**

Selon la Direction, cette décision a été prise pour respecter un traitement égalitaire entre les candidats, mais aussi, à la suite du changement récent de prestataire après abandon du premier prestataire !

Nous avons également appris que le prestataire choisi (Renater) contacterait les candidats et des membres des jurys pour tester leur équipement plusieurs jours avant la date de l'audition.

Nous sommes alors intervenus pour signaler que les démarches pour s'assurer que les agents auraient de bonnes conditions d'audition passaient aussi par l'assurance d'un environnement correct.

Dans notre interpellation, nous avons signalé les nombreuses remontées des collègues s'inquiétant pour le respect de l'égalité de traitement dans le cadre d'une audition à domicile. Comment parler de traitement égalitaire lorsqu'on compare des situations privées, des équipements hétéroclites, des connexions internet personnelles ... En quoi solliciter la sphère privée des candidats serait-elle un gage d'égalité ?

[Voir l'interpellation du SNTRS-CGT à la Direction du CNRS](#)

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous demandons instamment à la Direction du CNRS de:

- prendre en compte toutes les demandes des candidats **de passer leur audition depuis un local de visio-conférence professionnel. Ne pas interdire l'accès aux laboratoires et aux locaux universitaires.**
- faciliter les démarches pour l'accès à ces locaux. Actuellement cela va de l'interdiction pure et simple de certaines délégations à des demandes de certification de la part des directeurs de laboratoire. L'administration doit être là pour aider, pas pour mettre des bâtons dans les roues !
- fournir le matériel (ordinateur, casque...) si absence ou obsolescence du matériel.
- prendre en charge de manière très personnalisée des agents en situation de handicap.

Les membres des jurys sont eux aussi face à des situations difficiles pour respecter leur mission de service public et d'évaluation des candidats.

La situation que nous traversons est exceptionnelle, nous en avons tous conscience, mais elle ne dédouane pas la Direction du CNRS d'assumer les responsabilités qu'elle a engagées en décidant d'organiser les concours coûte que coûte.

Si vous êtes retenu-e à l'oral d'un concours chercheur ou ingénieur et technicien, n'hésitez pas faire valoir vos droits à un traitement égalitaire en demandant l'accès à une salle de visio-conférence.

Pour cela, écrivez au service central des concours avec copie au SRH de votre délégation.

N'hésitez pas à nous écrire :

- [coordonnées des sections locales du SNTRS-CGT](#)
- adresse du syndicat national : snrscgt@vjf.cnrs.fr

Nous serons à vos côtés pour vous accompagner et vous aider à résoudre les difficultés que vous rencontrez.

Retrouver ci-dessous les dernières communications du SNTRS-CGT :

[Communiqué du SNTRS-CGT : Pour lutter contre la Covid-19, changeons de logique : la coordination doit remplacer la concurrence](#)

[Communiqué du SNTRS-CGT : La ministre entend poursuivre sa politique délétère Les personnels doivent se mobiliser pour faire aboutir leurs revendications](#)

[La lettre internationale n°8 du SNTRS-CGT](#) : **[Retrouvez l'ensemble des lettres internationales](#)**

Un tour du monde des syndicats sur la pandémie de COVID-19: nous avons une rubrique consacrée à l'actualité mondiale des syndicats

Nous venons de mettre en place un espace dans le site du syndicat dédié à la crise du corona virus n'hésitez pas à en prendre connaissance

Visitez [notre site dédié au covid-19](#) ainsi que [la FAQ du SNTRS-CGT](#)

SNTRS - CGT

7 rue Guy Môquet

Bâtiment i

94800 VILLEJUIF cedex

Téléphone : 01 49 58 35 85 ; Courriel : snrscgt@vjf.cnrs.fr